

---

---

**N° 96-0747 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Saint Genis Laval - Acquisition d'un immeuble situé 19, rue de l'Egalité - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, en vue de l'ouverture de la partie ouest du boulevard périphérique de Saint Genis Laval, d'un certain nombre de terrains représentant plus de la moitié de la superficie d'emprise du projet.

Ce dernier a, depuis lors, fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995.

Les négociations poursuivies avec les propriétaires des autres immeubles touchés par cette opération de voirie viennent d'aboutir à un nouvel accord.

En effet, aux termes du compromis qu'il a signé, monsieur Thomas a accepté de céder l'immeuble lui appartenant 19, rue de l'Egalité.

Il s'agit d'un terrain de 1 270 mètres carrés ainsi que des constructions qu'il comporte, à savoir un bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée à usage d'habitation et un bâtiment d'un niveau à usage professionnel.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, monsieur Thomas céderait ledit immeuble au prix de 1 407 930 F admis par le service des domaines et comprenant une indemnité de emploi de 207 930 F ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu l'arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté - exercice 1996 - souschapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 2 101-85.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,